

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 62-2019/APS

AMPLIATIONS

| | |
|----------------------|---|
| Commissaire déléguée | 1 |
| Gouvernement | 1 |
| Directions | 1 |
| JONC | 1 |
| Intéressé | 1 |

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 31-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 31-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud ;

Vu le rapport n° 9242-2019/6-ACTS/DJA du 14 octobre 2019,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019 , LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 4 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la commission du développement rural (DR), les mots : « *Madame Emmanuelle KHAC* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Philippe DUNOYER* ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée à l'intéressé.